

Comment intégrer la Section Internationale Britannique "OIB"

Le Bulletin Officiel n°38 du 17 octobre 2006 précise les modalités d'entrée en Section OIB.

a- **Les sections internationales** sont des dispositifs qui s'adressent à des élèves faisant preuve d'un bon potentiel de progression dans la langue vivante de la section. Pour autant, les sections internationales ne sont pas conçues pour donner naissance à des divisions qui ne scolariseraient que les meilleurs élèves toutes disciplines confondues. C'est la raison pour laquelle, pour l'admission en section internationale, ne sont pris en considération que le niveau dans la langue concernée et la motivation de l'élève.

b- **Conditions d'admission** des élèves dans les sections internationales. La section OIB britannique est ouverte :

- à l'entrée en classe de seconde, aux élèves susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL avant l'entrée en classe de première ;

- dans l'éventualité d'une entrée dans ces sections directement en classe de première, le niveau de langue requis est le niveau B1 du CECRL.

c- **Recrutement** des élèves dans la section

c1 - Il revient au proviseur du lycée d'accueil d'établir une liste ordonnée des élèves candidats à l'admission dans la section internationale, au regard de leurs compétences linguistiques et de leur motivation. Le proviseur transmet cette liste au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

c2- L'évaluation du niveau de langue et de la motivation de l'élève s'appuie sur un dossier, à retirer en février, composé des éléments suivants :

- les résultats scolaires enregistrés dans la langue considérée ;

- l'expérience de la pratique de la langue que peut avoir l'élève (séjours ou stages dans un pays où la langue concernée est pratiquée, échanges organisés ou non, élève bilingue pour raisons familiales, etc.) ;

- les avis motivés de l'enseignant de langue concerné et du professeur principal.

- une épreuve écrite et une épreuve orale en mars / avril.

L'établissement d'origine du candidat envoie le dossier au lycée d'accueil.

Comment intégrer la Section Européenne "Anglais"

Les élèves concernés sont les élèves originaires des collèges du Secteur du Lycée International Victor Hugo.

Pour intégrer la Section Européenne "Anglais" du Lycée Victor Hugo à la rentrée de septembre :

a. Retirer un dossier de candidature au Lycée (en février / mars en général)

b. Être élève résidant dans une commune du secteur de recrutement du Lycée International V. Hugo (voir le site Internet de l'Académie, rubrique Etablissements)

c. Avoir suivi un enseignement d'Anglais LV1 ou LV2 en collège, section européenne "anglais" ou pas

d. Un test de niveau (écrit) se déroule au Lycée en mars / avril. Une commission examine ensuite chaque candidature et informe la famille après le conseil de classe de 3ème autorisant le passage en 2nde.

Précision. Il n'existe pas d'internat au Lycée International Victor Hugo de Colomiers.

Lycée International V. Hugo
33, bd V. Hugo - BP 317 - 31773 COLOMIERS Cedex
Site : <http://victor-hugo-colomiers.entmip.fr>
Courriel : 0312093G@ac-toulouse.fr
Tel : 05 61 15 94 94
Fax : 05 61 30 35 91



LYCEE INTERNATIONAL Victor Hugo - COLOMIERS -



Les Sections Linguistiques "anglais"

Un projet européen
pour une vocation internationale



Académie
de Toulouse



Conseil Régional
Midi-Pyrénées

Les sections linguistiques “anglais”

La section internationale britannique “OIB”

La Section Internationale Britannique (Option Internationale du Baccalauréat - OIB) est une **mention spécifique sur le diplôme du Baccalauréat français** (Série L, ES, S.SVT). La section est organisée en partenariat avec English31 : une participation financière est demandée (320 euros annuels qui comprend l'adhésion à l'association, les manuels scolaires spécifiques).

Un séjour à Londres est organisé pour les élèves de Terminale.

Les horaires d'enseignement au Lycée International Victor Hugo et les épreuves sont :

Histoire et Géographie

- Horaire : 4 heures hebdomadaires
- Epreuve écrite (1) : durée 4 heures (en fin de Terminale, toutes séries)
- Epreuve orale : durée 15 mn (+ temps de préparation)

Langue et littérature

- Horaire : 4 heures hebdomadaires en 2nde et en 1ère - 6 heures hebdomadaires en terminale
- Epreuve écrite (2) : durée 4 heures (en fin de Terminale, toutes séries)
- Epreuve orale : durée 30 mn (+ temps de préparation)

(1) Histoire-Géographie : Le programme est spécifique pour toutes les séries en Histoire. En géographie, le programme est celui des séries L-ES. Les élèves de Terminale Série S.SVT subiront l'épreuve en fin de Terminale, comme les autres séries.

(2) Langue et Littérature : Anglais LV1 (Série L, ES ou S) : épreuve écrite de 4h, en fin de Terminale pour toutes les séries.

Les sections linguistiques

- valorisent les parcours scolaires linguistiques,
- favorisent la mobilité au niveau européen,
- facilitent l'insertion professionnelle et la mobilité,
- développent une coopération éducative franco-britannique,

constitue un atout pour l'accès à certaines filières post-bac.



UNE ASSISTANTE DE LANGUE

Une assistante de langue étrangère est nommée dans l'établissement pour l'année scolaire. Son rôle est d'aider les professeurs à faire participer les élèves à l'oral dans les classes plus spécialement nombreuses ou de les accueillir dans des groupes réduits où la priorité est donnée à l'expression orale. Cette nomination offre la possibilité à certaines classes d'enrichir leurs connaissances à la fois linguistiques et culturelles par une pratique plus intense de la langue et des échanges authentiques avec une représentante du monde anglophone. L'origine très diverse des assistantes permet aux élèves d'entrer en contact avec différents aspects de la culture anglo-saxonne.

La section européenne “anglais”

La Section Européenne Anglais est une **mention spécifique sur le diplôme du Baccalauréat français** (Série L, ES, S).

Les épreuves au Baccalauréat pour l'obtention de la Mention Section Européenne Anglais au Bac sont :

- **Langue** : Anglais LV1 ou LV2, obtenir au moins 12/20 aux épreuves de langue anglaise.
- **Physique-Chimie ou Mathématiques (à partir de la 1ère) ou Histoire-Géographie** : obtenir au moins 10/20 à l'épreuve spécifique (en langue anglaise) d'Histoire-Géographie ou de Physique-Chimie, composée d'une évaluation orale (80% de la note finale) et d'une note de contrôle continu délivrée par les enseignants de LV et de DNL (20%). Programme spécifique, sur la base du programme séries ES-L-S.SVT ou SI, ou STI2D (enseignement dispensé en langue anglaise).

Les horaires d'enseignement en Section Européenne “Anglais” au Lycée International V. Hugo de Colomiers :

- Seconde : 1h de langue (en plus de l'horaire normal de LV1) et 1h Histoire-Géographie en anglais (en plus de l'horaire normal d'Histoire-Géographie en français)
- Première (Série L, ES ou S confondues) : Même dispositif que pour la classe de Seconde.
- Terminale (Série L, ES ou S confondues) : 2h de langue (en plus de l'horaire normal de LV1) + 2h Histoire-Géographie ou de Physique-Chimie en anglais (en plus de l'horaire normal d'Histoire-Géographie ou de Physique-Chimie en français).

Les élèves passent l'épreuve spécifique Section Européenne “Anglais” en fin de Terminale, sur la base du programme des séries ES-L-S.SVT ou SI, ou STI2D.